

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

Date de la convocation :
2 avril 2025

Date d’affichage :
2 avril 2025

Objet
N° 25.04.15 – 022
Subventions aux associations

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE MORESMAU, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Dominique PERRON, Aurélie SOUBESTE, Elodie MONTERO.

Procuration : Aurélie SOUBESTE donne procuration à Florian DEYGAS – Elodie MONTERO donne procuration à Philippe SAINT MARTIN.

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Après étude des demandes de subvention et analyse des données financières transmises,

Afin de continuer à soutenir le tissu associatif local la municipalité propose une augmentation de 2% des subventions communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide :

- de voter les subventions communales présentées sur le tableau ci-dessous :

	ORDINAIRE	EXCEPT.	Subvention Annuelle
ASSOCIATIONS SPORTIVES			
ASS Ball Trap	708 €		708 €
ASS Vélo	708 €		708 €
SCS Football	19 875 €		19 875 €
ASS Golf	708 €		708 €
ASS Pelote	708 €		708 €
ASS Pétanque (Alain Caunègre ne prenant pas part au vote)	708 €		708 €
ASS Rugby	35 074 €		35 074 €
ASS Tennis	1 800 €		1 800 €
Les Ecureuils Soustonnais	3 402 €		3 402 €
Sporting (Judo Club)	1 181 €		1 181 €
Handisport (Foyer Lestang)	836 €		836 €
Club d'Aviron (Aurélie Soubeste ne prenant pas part au vote)	2 730 €		2 730 €
ASS Badminton	708 €		708 €
B.R.O.S	708 €		708 €
ASS Running	708 €		708 €

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 15 avril 2025

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 040-214003105-20250423-DELIB25_022-DE



	ORDINAIRE	EXCEPT.	Subvention Annuelle
CULTURE			
Lous Cadetouns	1 543 €		1 543 €
Harmonie municipale	12 042 €		12 042 €
Chorale Chœur d'Albret	561 €		561 €
Art et Création	111 €		111 €
Cercle Taurin			
(Patrick Bedat ne prenant pas part au vote)	439 €		439 €
Association Art Lyrique en Aquitaine		12 730 €	12 730 €
Association Lo Gascon a Soston			
(Aurélié Soubeste ne prenant pas part au vote)	619 €		619 €
Compagnie des Sciences	731 €		731 €
Soustons Passion		300 €	300 €
Croche et soupirs		200 €	200 €
Festival gascon Lo Gran Truc		500 €	500€
ANCIENS COMBATTANTS			
FNACA (section locale)	226 €		226 €
UNACITA (section locale)	226 €		226 €
Association nationale des Anciens Combattants (ANACR)	130 €		130 €
Médaillés Militaires	130 €		130 €
Comité du mémorial Landais		300 €	300 €
SECTEUR SOCIAL			
Retraités (Club des)			
(Olivier Peanne ne prenant pas part au vote)	761 €		761 €
Secouristes	1 462 €		1 462 €
Conjoints Survivants	248 €		248 €
Secours populaire Soustons	708 €		708 €
Secours catholique	708 €		708 €
Voisinage	1 169 €		1 169 €
Handiville			
(Pascal Schwindowsky ne prenant pas part au vote)	609 €		609 €
Donneurs de sang (amicale)	666 €		666 €
ADAVEM	1 800 €		1 800 €
Les Jardins Familiaux de Soustons	854 €		854 €
Les Jardins Partagés	854 €		854 €
SECTEUR SCOLAIRE & ENFANCE			
Coopérative scolaire Isle Verte	3 054 €		3 054 €
Coopérative scolaire école maternelle	2 186 €		2 186 €
Coopérative Collège François MITTERRAND (foyer)	871 €		871 €
Ass. Sportive Scolaire CES Collège François MITTERRAND	609 €		609 €

	ORDINAIRE	EXCEPT.	Subvention Annuelle
FETES ET TOURISME			
* Comité des Fêtes (Corinne Mancicidor, Elisabeth Da Silva, Serge Viarouge ne prenant pas part au vote)	2 922 €		2 922 €
* Comité des fêtes de Costemale	1 058 €		1 058 €
* Comité des fêtes de Hardy	1 058 €		1 058 €
ASSOCIATIONS DIVERSES			
Amicale du Personnel Communal et Du CCAS	17 692 €		17 692 €
Société de Chasse	3 467 €		3 467 €
Société de Pêche	3 467 €		3 467 €
ADRASEC	371 €		371 €
TOTAL	133 914 €	14 030 €	147 944 €

Subventions versées sous réserve de la présentation des documents demandés

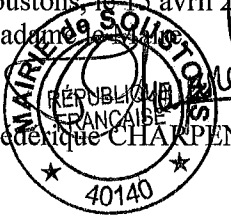
*Subvention liée à l’organisation des fêtes de quartier

Le présent acte est susceptible d’un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l’Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE POUR PUBLICATION
LE 23.04.25


Mme Le Maire,

Soustons, le 15 avril 2025,
Madame le Maire,


Frédérique CHARPENEL.

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 040-214003105-20250423-DELIB25_022-DE

